



**INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**  
**Organisé par le Cercle Saint Jean - 3 rue de la Libération**  
**57685 AUGNY**  
**le Dimanche 15 Septembre 2024 sur le parking à Mazenod**

TARIF : 7,50 € l'emplacement de 2,30 m

Restauration sur place

N° emplacement :

**PERSONNE PHYSIQUE**

*Je soussigné(e),*

Nom : ..... Prénom.....

Né(e) le : ..... À Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

N° de la carte d'identité obligatoire : .....

Délivrée le : ..... Par : .....

N° d'immatriculation du véhicule utilisé.....

***Déclare sur l'honneur :***

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année 2024 (Article R321-9 du code pénal).
- M..... reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à respecter les instructions désignées ci-dessus.

*Signature*

Ci-joint, un chèque de.....pour la réservation de.....emplacements de 2,30 m, à établir au nom du Cercle St-Jean.

**Veillez cocher ci-dessous la case de votre choix.**

Joindre une enveloppe timbrée avec votre nom, prénom et adresse si vous désirez le retour de votre chèque en cas d'annulation de la manifestation.

J'autorise l'organisateur à détruire mon chèque en cas d'annulation de la manifestation.

**Paiement uniquement par chèque**

***Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre destiné au Maire de la Commune.***

# REGLEMENT VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

## Le vide-grenier se tient en extérieur

**Pour les inscriptions : paiement par chèque uniquement, joindre une enveloppe timbrée avec votre Nom, prénom et adresse pour le retour dans le cas où il y aurait une annulation, ou autorisation de détruire le chèque par les organisateurs .**

- Il est réservé aux particuliers.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée. Le CSJ se réserve le droit de refuser toute personne n'ayant pas respecté le règlement (ex. refus d'enlever son véhicule de l'emplacement du stand)
- Les objets à la vente doivent être de types personnels et usagés (aucune vente d'armes ne sera autorisée). **Est interdite la vente de denrées alimentaires.** **Aucun professionnel n'est accepté, il prend le risque d'être renvoyé le jour de la manifestation.**
- Devoirs et obligations de l'exposant : l'exposant à **l'obligation de laisser son emplacement propre après son départ.**
- Les emplacements seront attribués et réservés dès réception du dossier complet d'inscription accompagné de son règlement au plus tard : **samedi 07 Septembre 2024** au :  
CERCLE SAINT JEAN « Espace Mazenod »  
3 rue de la Libération 57 685 AUGNY  
Tel 03 87 63 79 51 Adresse courriel [cercle.saint.jean@wanadoo.fr](mailto:cercle.saint.jean@wanadoo.fr)  
Site internet : [cerclesaintjean.com](http://cerclesaintjean.com)
- A noter que toute réservation annulée ne sera pas remboursée et que le coût de l'emplacement reste acquis au Cercle Saint Jean, même en cas de mauvaise vente, par mauvais temps ou vente nulle de l'exposant.
  - Les dossiers d'inscription pourront être retirés au CSJ, pendant les heures d'ouverture du secrétariat, ou directement sur notre site

Site internet : [cerclesaintjean.com](http://cerclesaintjean.com)

Horaires secrétariat Cercle Saint-Jean : Mardi 13 H 30/17 H 30,

Mercredi 13 H 30/17 H 30, Vendredi 13 H 30/17 H 00, Samedi 09 H 00/12 H 00

### **Le bulletin d'inscription fait office de confirmation**

- Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- Les inscriptions envoyées par voie postale seront prises en compte par le Cercle Saint-Jean, **cependant il n'y aura pas de retour de bonne réception par mail**, à vous de vérifier par téléphone avec le secrétariat si vous le désirez : 03/87/63/79/51
- Pour se conformer à la législation, en cas d'installation sans autorisation, un signalement au Maire et à la Police sera effectué.
- L'accueil des exposants se fera entre 6h et 7h le dimanche (se munir de votre carte d'identité) ou de celle d'un des parents pour les mineurs.
- Les véhicules ne seront pas autorisés à stationner à proximité des emplacements, sauf pour y déposer les objets à vendre, un parking est à la disposition des exposants.
- Buvette et restauration sur place.
- **Des bennes et des poubelles seront mises à disposition sur le parking, merci de déposer les objets dans les poubelles correspondantes.**